



Département de la Gironde  
Canton de Créon

# MAIRIE DE POMPIGNAC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 2023-56

**OBJET : Règlementation de la circulation au 5 route de Touty  
Autorisation temporaire de stationnement d'une benne**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la commune de Pompignac,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-2 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière et ses articles L 115.1 à L 116.8 ; R 115.1 à R 116.2,

VU le Code pénal, article R 610-5 ;

VU la demande en date du 23 mars 2023 de Monsieur Bertrand Enault sise 5 route de Touty à Pompignac (33370), sollicitant l'autorisation temporaire de stationner une benne pour la période du 3 au 7 avril 2023.

VU l'arrêté du Maire n°2023-44 du 24 mars autorisant le stationnement d'une benne pour la période du 3 au 7 avril 2023,

VU la demande de prolongation de délai pour le stationnement de la benne au 5 route de Touty ;

### A R R E T E

#### ARTICLE 1

##### Prescriptions techniques

Monsieur Bertrand Enault sise 5 route de Touty à Pompignac (33370) est autorisé à faire stationner une benne devant le 5 route de Touty jusqu'au 14 avril 2023.

- pour des raisons de sécurité, la signalisation autour de la benne devra être conforme à la réglementation en vigueur, dont la mise en place et l'entretien seront à la charge des pétitionnaires.

- Le pétitionnaire sera responsable des accidents que ce matériel pourrait causer à des tiers.

- Le domaine public devra être remis en son état d'origine et entièrement nettoyé après travaux.

#### ARTICLE 2

##### Responsabilité

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur.

#### ARTICLE 3

##### Remise en état

Le trottoir devra être remis en état comme à l'identique, soit du bi-couche compacté.

#### ARTICLE 4

**Ampliation du présent arrêté sera adressé à : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Tresses, chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Fait en Mairie le 11 avril 2023

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Francis COUP



Acte rendu exécutoire  
Publication ou notification

le **11 AVR. 2023**

Hôtel de Ville, 23 Avenue de la Mairie, 33370 POMPIGNAC

Tél. 05 57 97 13 00 ; fax 05 57 97 13 09, mel : mairie@pompignac.fr, www.pompignac.fr